



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
**VILLE DE MOLIÈRES-SUR-CÈZE**  
Liberté - Égalité - Fraternité

A l'attention des élus du Conseil Municipal  
de la Ville de Molières-sur-Cèze

A Molières-sur-Cèze, le 20.07.2022

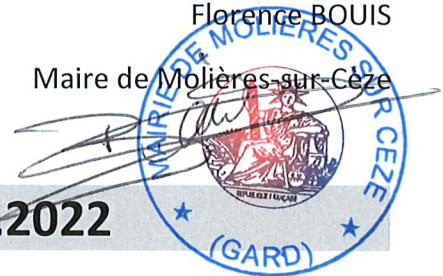
## CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes cordialement invité(e) à assister au Conseil Municipal qui aura lieu le Mardi 26 Juillet 2022 à 19h00. La réunion du Conseil Municipal se déroulera dans **la salle de la Rotonde** \*.

Je vous prie de croire à l'assurance de mes meilleurs sentiments,

Florence BOUIS  
Maire de Molières-sur-Cèze



## ORDRE DU JOUR CM 26.07.2022

(Sous réserve de modification)

. Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 20 Juin 2022

. Lecture des arrêtés pris sur la période du 20 Juin au 26 Juillet 2022

### Délibérations

1. ECOLE : Tarif Cantine année scolaire 2022/2023
2. ECOLE : Navette scolaire
3. EAU : Contrat de Rivière - signature de la convention avec Agence de l'Eau
4. BUDGET : Décision modificative budget communal
5. BUDGET : Décision modificative budget eau et assainissement
6. URBANISME : Lettre d'intention programme Petites villes de demain

*\*En application de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les mesures suivantes sont de nouveau en vigueur depuis le 10 novembre 2021 jusqu'au 31 juillet 2022 : possibilité de réunion de l'organe délibérant en tout lieu ; possibilité de réunion de l'organe délibérant sans public ou avec un nombre limité de personnes présentes ; possibilité de réunion par téléconférence ; fixation du quorum au tiers des membres présents ; possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs.*